

Séance du 25 novembre 2025 à 19 heures

### SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

- |    |                                                              |          |
|----|--------------------------------------------------------------|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour modifié                       | p. 23941 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 | p. 23941 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal                | p. 23942 |
| 4) | Communications du Conseil administratif                      | p. 23942 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4                              | p. 23943 |

#### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |     |                                                                                                                                                                                                                                                        |          |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 6)  | Rapport de la Commission finances, ressources humaines et administration générale (FRAG-1743) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2026, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2468A) | p. 23943 |
| 7)  | Délégation de compétences pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans (projet de délibération 2469)                                                                                                                                      | p. 23949 |
| 8)  | Délégation de compétences pour la passation de certains actes authentiques (projet de délibération 2470)                                                                                                                                               | p. 23951 |
| 9)  | Chemin François-Chavaz – Réfection du tronçon situé entre l'ancien totem et l'entrée du centre sportif des Evaux – Crédit d'étude complémentaire de Fr. 49'700.00 (projet de délibération 2471)                                                        | p. 23953 |
| 10) | Avenue du Bois-de-la-Chapelle – Remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de Fr. 99'500.00 (projet de délibération 2472)                                                                                                       | p. 23958 |

#### **PROJETS DE MOTION**

- |     |                                                                                                 |          |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 11) | Création d'une liste communale de « promeneurs de chiens agréés » à Onex (projet de motion 440) | p. 23960 |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

#### **AUTRES PROPOSITIONS**

- |     |                                                                                                                                                         |          |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 12) | Rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets (BVGD-1733) - Présentation du Service exploitation et des projets en cours et à venir | p. 23963 |
| 13) | Rapport de la Commission culture, communication et promotion économique (CCPE-1734) – Présentation du Secteur promotion économique                      | p. 23963 |
| 14) | Rapport de la Commission sécurité et pétitions (SP-1735)<br>Présentation du Service sécurité                                                            | p. 23964 |
| 15) | Propositions individuelles et questions                                                                                                                 | p. 23965 |

Le Président  
Thomas BERTOSSA

Réponse du Conseil administratif à :

- |   |                                                                                                                                                           |          |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - | La question écrite 142 du 15 octobre 2024 de Monsieur Toufik JEBBARI<br>« Suivi de la réponse donnée à la motion m330 – Assainissement du bruit routier » | p. 23973 |
| - | La question écrite 146 du 14 octobre 2025 de<br>Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA « Aménagements adaptés aux bébé nageurs »                               | p. 23975 |

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO, GOY, MJAKI, RAMADANI, SCHMIDT-MESSINA, TRZECIAK SORIA, VALLEE, ZARLASHT, conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, CUENOUD, FONTAINE, GAUTHIER, IBRAIMI, JOLOU, S. PASQUIER, PASCHE, RAVESSOUD, ROSIER, SUCHET, STUTZ, ZBINDEN, conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames ISABELLA VALENZI, VESELI, conseillères municipales  
Messieurs ISCHER, JEBBARI, VESELI, FUSCO, SANTARELLI, conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

\* \* \*

**Le Président (S) :** Bien, bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du mardi 25 novembre. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Nathalie GAREY, secrétaire générale, Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire et Monsieur Robby DE QUISSEMA, secrétaire et la présence de Monsieur Gilles STAHLI, responsable du Service des finances.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame Tommasina ISABELLA VALENZI, Madame VESELI, Monsieur Gérard FUSCO, Monsieur Matthieu ISCHER, Monsieur Toufik JEBBARI, Monsieur VESELI, Monsieur SANTARELLI.

Nous pouvons donc ouvrir notre ordre du jour.

## **1) Approbation de l'ordre du jour modifié**

**Le Président (S) :** Avant de vous faire passer au vote, je vous informe que j'ai été saisi par Monsieur Mursel VESELI d'une demande d'ajournement du point 11, c'est-à-dire la motion intitulée « état des lieux de la densification et répartition équitable de l'effort du logement » projet de motion 439.

Monsieur VESELI n'étant, vous l'aurez remarqué, pas là parmi nous ce soir, il souhaiterait lui-même défendre son texte en décembre lors de notre séance du Conseil municipal. Raison pour laquelle, je me permets de soumettre à votre approbation une demande d'ajournement de ce point pour le prochain Conseil municipal.

Y a-t-il d'autres remarques sur notre ordre du jour ? Y a-t-il d'autres demandes ? Cela ne semble pas être le cas, je vais donc mettre au vote cette demande d'ajournement de notre point 11 pour la séance du Conseil municipal de décembre.

Si vous acceptez cette demande d'ajournement, donc ça ferait supprimer notre point 11 et reporter le traitement de ce point au prochain Conseil municipal, je vous invite à appuyer sur le +. Si vous le refusez, sur le -. Et si vous vous abstenez, sur le O. Je lance la procédure de vote.

Par 26 voix pour, vous approuvez cette modification de notre ordre du jour. Je vais donc vous faire sur l'ordre du jour tel que modifié. Je vais donc lancer un nouveau vote. Celles et ceux qui acceptent donc l'ordre du jour modifié, c'est-à-dire la suppression du point 11 et donc le passage du point 12 au point 11, etc. jusqu'à la fin, réduisant notre ordre du jour, donc à 15 points au lieu de 16.

Si vous acceptez l'ordre du jour tel que modifié, vous appuyerez sur le +. Le - pour ceux qui refusent. Et le O pour l'abstention. Le vote est lancé.

Encore une fois 26 voix pour, vous acceptez notre ordre du jour.

**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)**

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025**

**Le Président (S) :** Avant de passer au vote sur ce procès-verbal, y a-t-il des remarques le concernant ? Madame ZARLASHT, vous avez la parole. Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce procès-verbal ? Monsieur ABBE-DECARROUX, vous avez la parole.

**M. ABBE DECARROUX (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Apparemment je n'apparais pas sur la fiche des votes.

**Le Président (S) :** Merci de la remarque. Sur mon écran vous apparaissez comme enregistré avec votre carte. Je propose qu'on vérifie ça tout de suite avec l'approbation du procès-verbal s'il n'y a pas d'autres remarques.

Je vais donc soumettre au vote ce procès-verbal. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de notre dernière séance, appuient sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Vous commencez à avoir l'habitude même si c'est le deuxième point. Le vote est lancé.

Par 26 voix pour, vous approuvez ce procès-verbal.

Monsieur ABBE-DECARROUX, vous apparaissez lorsque vous cliquez sur mon écran comme votant pour l'approbation du procès-verbal. Mais effectivement sur l'affichage projeté, vous n'apparaissez pas. Tu es invisible. On va poursuivre comme ça, vous finirez par apparaître Monsieur ABBE-DECARROUX. Et puis je prononcerais les votes correctement. Les votes sont bien comptabilisés, donc même si vous n'apparaissez pas, votre vote et votre voix est bien pris en compte je vous rassure.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)**

*Arrivée de Mme BEAUSOLEIL à 19 heures 08*

### **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président (S) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Le Bureau du Conseil municipal vous rappelle également la sortie prévue ce vendredi 28 novembre à 18h45 à la ferme urbaine de Bernex. Je précise qu'aucun transport n'est prévu par la commune pour nous y amener. Vous prendrez toutes et tous, j'imagine, le 14 ou autres moyens de vous y véhiculer.

Je rappelle également les règles concernant le remplacement d'un ou d'une absent-e, puisque pour cette séance la Présidence et/ou le secrétariat n'ont pas été informés de l'absence de tout le monde et de leur remplacement par quelqu'un.

Je rappelle donc aux chefs de groupe et à tous les membres présents ce soir qu'en cas d'absence, merci de prévenir la présidence et le secrétariat du nom de la personne absente et éventuellement de son remplaçant ou de sa remplaçante. Voilà.

### **4) Communications du Conseil administratif**

**Le Président (S) :** Je leur cède la parole. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Moi j'ai juste une petite date à vous communiquer. C'est la fête de l'Escalade le 12 décembre où vous êtes toutes et tous bien entendu cordialement invités à fêter l'Escalade avec le Service action citoyenne à la Maison onésienne. Voilà. C'est tout.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Quelques événements à vous rappeler. Tout d'abord un événement qui va réunir une centaine d'acteurs économiques dans le domaine de la santé, de la construction et des régions autour d'une rencontre qui devient traditionnelle maintenant depuis la 3ème édition, ce sont les rencontres de la Silver économie. Elles ont lieu jeudi de 14h à 19h.

Je voulais également attirer votre attention sur les prochains spectacles onésiens. Il y en a deux pour lesquels il reste des places. Tout d'abord, une pièce de théâtre « Frantz », ce jeudi 27. Et une création théâtrale et danse « Sur un fil », qui aura lieu mercredi 2 décembre.

Et enfin, « Ami(s) », là j'espère que vous avez pu prendre un billet pour ce spectacle qui est une création de Thierry Romanens.

Finalement j'attire votre attention sur le marché de Noël qui aura lieu le 13 et 14 décembre de 10h à 18h. Merci pour votre attention.

*Arrivée de Madame VALLEE et Monsieur GAUTHIER à 19 heures 11*

## **5) Questions sur les points 3 et 4**

**Le Président (S) :** Y a-t-il des questions de votre part chers collègues ? Cela ne semble pas être le cas.

## **6) Rapport de la Commission finances, ressources humaines et administration générale (FRAG-1743) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2026, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2468A)**

**M. le Président :** Je laisse la parole au Conseil administratif et plus singulièrement à Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Donc comme vous avez pu le constater en lisant le projet de délibération, le petit numéro en haut à droite où c'est inscrit 2468A. En fait, si on a mis le A et comme l'avez lu dans le rapport, ce projet de délibération a dû être amendé par le Conseil administratif. Et je vais maintenant vous expliquer pourquoi est-ce que nous avons dû amender ce projet de délibération.

Donc comme vous le savez, fin juillet, le Canton nous communique les estimations des revenus fiscaux que l'on a mis dans le budget 2026 et que nous vous avons présenté le 14 octobre 2025.

Et nous avons présenté un budget déficitaire de Fr. 2'700'000.00. Et dans ces Fr. 2'700'000.00, vous vous rappelez on avait inclus la contribution communale à la péréquation financière intercantonale estimée à Fr. 1'400'000.00 à peu près.

Et il y a eu la Commission des finances du Grand Conseil le 29 octobre 2025, donc après notre Conseil municipal. Et lors de cette commission du Grand Conseil, les députés ont décidé de geler ce projet de loi.

Et donc finalement on ne s'est pas trop vite réjoui. On s'est dit nous allons avoir un déficit de plus que Fr. 1'300'000.00. Mais c'était évidemment sans compter, comme nous le recevons chaque année, vous savez on nous communique trois fois par année les estimations des revenus fiscaux.

Et fin octobre, le Canton nous donne les dernières estimations justement des revenus fiscaux. Et ces estimations ont été vues à la baisse. Et c'est pour ça que nous vous présentons aujourd'hui un budget déficitaire de Fr. 3'100'000.00, parce qu'on a eu ces dernières estimations.

Maintenant, peut-être juste quelques mots encore concernant ce budget déficitaire. Donc en effet, nous avons un budget déficitaire mais dans ce budget déficitaire, ça a été un choix politique du Conseil administratif de maintenir toutes les prestations et puis de garder toujours en tête finalement les charges de notre budget.

Sachant que 38 % de nos charges sont les ressources humaines, et puis 39 % ce sont les charges de transfert qui sont le SIAG, le GIAP, les Évaux, les SIS et qui vont malheureusement augmenter certainement chaque année jusqu'en 2030 pour les SIS, mais aussi pour les Évaux. Voilà, merci.

**M. le Président :** Merci Madame YUNUS EBENER pour cette présentation. L'entrée en matière sur ce projet de délibération ayant déjà été acceptée en octobre, j'ouvre donc le débat général sur cet objet et cède la parole à qui la demande. Monsieur STUTZ vous avez la parole.

**M. STUTZ (Ce) :** Merci Monsieur le Président. Malgré la proposition d'un budget 2026 déficitaire de Fr. 3'100'000.00, le groupe du Centre approuve la proposition de budget de fonctionnement annuel 2026 du taux de centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter.

Malgré le déficit, nous saluons le Conseil administratif d'avoir proposé un budget sans toucher aux prestations du personnel communal. Merci Monsieur le Président.

**M. ROSIER (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Permettez-moi d'abord de remercier l'administration et le Conseil administratif pour la qualité du travail de préparation.

Nous savons tous qu'une économie morose exerce une pression fiscale tangible sur notre commune. Ce budget en est le reflet. Et je veux saluer l'effort de transparence déployé par les services.

Nous devons ensuite quand même parler franchement. Un déficit de Fr. 3'000'000.00, soit environ 5 % du budget communal, n'est pas anodin. Surtout par les temps qui courent, et dont chacun voit qu'il pourrait durer.

Ce choc budgétaire est accentué par la chute de la péréquation intercommunale des personnes morales, comme expliqué par Madame YUNUS EBENER. Ce double fait nous oblige donc à la lucidité et à la responsabilité.

Le PLR Onex sera extrêmement vigilant durant toute cette législature. Cette vigilance n'est pas de façade. Elle appelle des choix. Il y a sans doute des sujets déjà en route qui doivent être mis en pause. Nous devons établir des priorités, concentrer les moyens sur ce qui est essentiel et impactant pour les Onésiens et Onésiennes.

Dans cet esprit, nous attendons le projet de législature du Conseil administratif. C'est ce document qui doit donner la direction, hiérarchiser les investissements, et cadrer les économies. Nous veillerons aussi au respect du plan quadriennal, parce qu'il est notre boussole.

Mais nous voulions aussi parler prévention. Il faut se préparer au pire, c'est-à-dire à l'éventualité qu'une perte fiscale soit encore plus importante qu'annoncée. Anticiper c'est garder la maîtrise de nos décisions.

Pour cela, il faudra mettre en place une transparence trimestrielle pour faire un point d'état et voir quel sera l'atterrissage en cours d'année. Prévoir un gel ciblé de dépenses non essentielles, tout projet prioritaire au regard de la législature du Conseil administratif devra être réévalué ou différé.

Une revue d'efficacité pour chaque dépense d'investissement, préciser l'impact et le calendrier de réalisation. Mais aussi prévoir des scénarios prudents et préparer un plan B, voir un plan C avec des seuils d'alerte.

Pour conclure, le PLR approuvera ce budget mais nous ne signons pas dans un chèque en blanc. Nous actons une réalité et proposons des conditions, prioriser, mesurer et corriger si nécessaire.

C'est dans cet équilibre de lucidité budgétaire que le PLR Onex entend travailler pour servir les Onésiens et les Onésiennes avec sérieux et sens des responsabilités.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Pour ce budget, nous remercions d'abord bien sûr tous les services concernés, on sait que ce n'est pas facile de faire un budget. Nous remercions aussi le Conseil administratif et en particulier Madame YUNUS EBENER pour ces présentations diverses que nous avons eu en commissions, etc.

Et nous approuvons ce choix que le Conseil administratif a fait de garder les prestations. En effet, ça reste qu'un budget. Comme on l'a dit, c'est environ 5 %. Mais ça reste quand même un budget et peut-être ou peut-être pas, nous verrons, et ça sera intéressant de voir dans l'année 2026 comment va la tendance.

Personnellement, je ne suis pas très optimiste mais il faudra quand même avoir quelques chiffres pour savoir comment nous allons le faire. Comme il a été dit, nous serons aussi très attentifs aux dépenses, aux dépenses ou investissements. Je vous rappelle que les investissements dégagent... enfin nous obligent à faire des amortissements qui viennent alourdir le budget de fonctionnement.

Donc, nous serons attentifs à tous les projets de délibération que nous allons voter. Et pour nous, la priorité sera bien sûr le bien-être des Onésiens. Ceci dit, je ne veux pas être trop pessimiste, il faut une pointe... un déficit qui j'espère ne sera que provisoire s'il l'est parce que c'est bien sûr un budget.

Mais ça sera quand même très utile de suivre l'évolution. Nous aurons déjà en 2026 par le Canton de Genève les premières estimations et nous verrons si vraiment ça risque de se prolonger comme certains d'entre nous ont peur.

A ce moment-là, nous devons prendre bien sûr certaines décisions et prioriser d'abord le bien-être des Onésiens. Mais nous voterons ce budget déficitaire. Merci.

**M. le Président :** Merci Monsieur PASCHE. Avant de passer la parole à Madame BOUHET, je précise vouloir réitérer remarquer chers collègues que l'affichage qui vous est projeté derrière est inversé afin que Monsieur ABBE-DECARROUX puisse apparaître sur la projection. Voilà, simplement. Et je passe la parole à Madame BOUHET.

**Mme BOUHET (S) :** Merci Monsieur le Président. Donc je vais m'exprimer au nom du groupe Socialiste. Donc avant de donner notre avis, je souhaiterais aussi remercier le travail abattu par le personnel administratif pour l'exercice du budget. Travail qui n'est pas facile.

Et on aimerait bien les remercier d'autant plus que nous sommes confrontés à une baisse de revenus très importante.

Donc globalement nous avons remarqué que les charges sont maîtrisées, donc nous saluons le travail qui a été fait dans le budget 2026 pour maîtriser les dépenses de la commune.

Malgré cette maîtrise, nous aimerions quand même exprimer notre inquiétude concernant les conditions de travail de l'administration communale. Nous ne souhaiterions pas qu'elle se retrouve surchargée en faisant plus avec les mêmes moyens, notamment avec le nombre important d'investissements qui est prévu.

Donc dans ce contexte difficile en partie lié au contexte financier du Canton aujourd'hui, ce contexte risque de se détériorer avec la baisse des impôts votés en 2024. Donc cette diminution suscite notre inquiétude pour les années à venir comme c'est le cas pour les autres partis.

Et nos inquiétudes vont particulièrement pour le maintien des prestations à la population ainsi que les conditions de travail de l'administration qui risque de devoir faire plus avec moins de moyens à disposition.

En ce qui concerne les investissements, nous avons aussi remarqué que ceux-ci sont nombreux. Donc nous pensons que nous devons prioriser les investissements engagés

afin que l'administration puisse affronter les défis qui se présenteront à elle dans les meilleures conditions possibles. Nous pensons par exemple que la rénovation des écoles et de la piscine intérieure sont des priorités pour les habitants de la commune d'Onex.

Pour les raisons énoncées, nous acceptons sur le siège le budget 2026 tel qu'il a été amendé par le Conseil administratif en commission des finances il y a une dizaine de jours. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci Monsieur le Président. Je remercie également le CA et les chefs de service pour le budget. Alors nous allons voter ce budget sur le siège.

Nous désirons quand même dire qu'il y a Fr. 3'000'000.00, mais je pense qu'on est dans une dynamique à Onex où on a beaucoup de choses à rénover. Ces 20 dernières années, il n'y a pas grand-chose qui a été fait concrètement.

Donc aujourd'hui on est dans une dynamique qui permet de pouvoir se rendre compte qu'il faut rénover certains bâtiments comme la salle communale, comme un espace coworking, comme beaucoup de choses qui va se passer à Onex.

Donc ça tombe sur nous, donc on va voter ce budget parce qu'on est dans cette dynamique et je pense qu'on va s'endetter un petit peu plus que ça. Il va falloir être fort parce que dans les années à venir, on a des projets ambitieux qui n'ont jamais pu être fait pendant ces 20 dernières années.

Et je pense qu'aujourd'hui, nous tous réunis dans ce Conseil municipal, on va pouvoir se serrer les coudes et le faire. Et c'est pour ces raisons que nous allons voter le budget.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Monsieur AMBORD. La parole n'étant plus demandée, je demande à Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire de nous faire lecture des invites de la délibération avant de la voter. [Lecture]. Merci beaucoup Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire pour la lecture de ses très longues invites. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Chers collègues, le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 29 voix, vous avez accepté ce projet de délibération et donc notre budget 2026.

**Le projet de délibération 2468A est accepté par 29 oui (29 votants).**

Délibération 2468A dont la teneur est la suivante :

*« Vu le budget administratif pour l'année 2026, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements, présenté le 14 octobre 2025 au Conseil municipal,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Fr. 70'031'047.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 118'465.00, soit net Fr. 69'912'582.00) aux charges et de **Fr. 66'926'134.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 118'465.00, soit net Fr. 66'807'669.00) aux revenus, l'excédent des charges s'élevant à **Fr. 3'104'913.00,***

*attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 3'104'913.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00**,*

*attendu que l'autofinancement s'élève à **Fr. 324'177.00**,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à **50,5 centimes**,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune s'élève à **100 centimes**,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Fr. 35'542'500.00** aux dépenses et **Fr. 4'260'000.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **Fr. 31'282'500.00**,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Fr. 324'177.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Fr. 30'958'323.00**,*

*vu le rapport de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 11.11.2025 et le préavis favorable,*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant **Fr. 70'031'047.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 118'465.00, soit net Fr. 69'912'582.00) aux charges et de **Fr. 66'926'134.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 118'465.00, soit net Fr. 66'807'669.00) aux revenus, l'excédent des charges total s'élevant à **Fr. 3'104'913.00** ;*

*Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 3'104'913.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00** ;*

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à **50,5 centimes** ;*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à **100 centimes** ;*

4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de **Fr. 30'958'323.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts de même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à faire usage en 2026 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.»*

\* \* \*

Nous pouvons donc passer au point suivant. Pardon avant de passer au point suivant, je donne la parole à Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Je prends la parole pour vous remercier de cette confiance au nom du Conseil administratif. Nous partageons bien sûr comme je l'ai souvent communiqué, mais je communique au nom du Conseil administratif, nous partageons aussi vos préoccupations de ce que sera la suite, dans quelle situation est-ce que l'on sera en 2026, quelles seront les prévisions, est-ce qu'on pourra continuer à satisfaire la population avec les prestations que cette population mérite de recevoir et qu'elle reçoit tel qu'aujourd'hui.

Mais voilà ça a été un choix que l'on a fait cette année. Et puis on verra comment se passent les choses. Mais on verra déjà avec les comptes, dans quelle situation les comptes seront aussi révélateurs de la situation.

Mais voilà, au nom du Conseil administratif, merci beaucoup pour votre confiance.

## **7) Délégation de compétences pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans (projet de délibération 2469)**

**Le Président (S) :** S'agissant d'un nouvel objet, je vais rapidement vous faire passer au vote d'entrée en matière. Mais avant quoi, je passe la parole à Madame KLEINER pour présentation de cet objet.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, je vais donc procéder au vote. Si vous acceptez cette entrée en matière, vous appuyerez sur le +. Si vous refusez, le -. Et si vous vous abstenez, le O. Le vote d'entrée en matière est lancé,

Par 26 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Je passe donc la parole au Conseil administratif, singulièrement à Madame KLEINER pour vous présenter cet objet.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur le Président. Il s'agit là donc d'une délibération qui vous demande de déléguer au Conseil administratif le traitement des demandes de naturalisation.

Le Conseil administratif traitait déjà toutes ces demandes durant la précédente législature. Et la LAC, la loi sur l'administration des communes demandant à ce que ce soit en principe le Conseil municipal, vous avez peut-être lu l'article G qui est évoqué, les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans sont traitées par le Conseil municipal.

Toutefois le Conseil municipal peut par délégation révocable en tout temps charger le Conseil administratif ou le Maire de préavisier ces demandes. Et c'est donc l'objet de cette délibération pour cette législature, de façon que nous puissions poursuivre le traitement des demandes de naturalisation. Merci de votre attention.

**M. CATTANI (S) :** Merci Monsieur le Président. Bonsoir tout le monde. Donc on voit bien que c'est un texte qu'on reçoit régulièrement tous les 4/5 ans. On voit d'abord que d'un point de vue cosmétique, il n'a pas évolué, il n'y a pas le langage inclusif. Donc on ne parle pas d'étrangère par exemple.

Mais ma question, c'est celle-ci. Donc le Conseil administratif va nous informer, ce qu'on aimerait savoir c'est comment ? A quelle fréquence ? En fait quelle est la méthodologie d'informations que vous aurez ?

J'ai siégé quelques années, je n'ai jamais eu d'informations du Conseil administratif. Comment allez-vous faire ? Merci.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur le Président. Je vous remercie pour votre question. Si vous le voulez bien, nous allons réfléchir et vous apporter une réponse circonstanciée. Merci.

**Mme TRZECIAK SORIA (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Donc nous, le groupe des Verts, on est d'accord de laisser au CA la délégation des compétences pour la naturalisation des étrangers de plus de 25 ans pour cette législature.

Parce qu'en effet c'est plus simple. Et c'est plus humain et convivial que de se retrouver devant 15 personnes. Voilà, merci.

**M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Etant donné que cette compétence elle était déjà opérée par le Conseil administratif, il s'agit juste de rendre le procédé conforme à la loi. Et donc dans ce cas, le groupe PLR Onex acceptera la motion.

**M. JOLOU (Ce) :** Merci Monsieur le Président. Au nom du parti Centre, nous soutenons ce projet de délibération. En fait, déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les naturalisations pour les personnes de plus de 25 ans, permettra d'accélérer les procédures tout en maintenant un suivi transparent puisque le Conseil municipal sera régulièrement informé.

C'est une démarche pragmatique, efficace et cohérente pour la législature à venir. Merci Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée, je donne la parole à Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire pour lecture des invites. (Lecture). Merci beaucoup Madame GIROUD. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote sur ce projet de délibération 2469. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Une fois encore, à l'unanimité de vos 29 voix, vous avez accepté ce projet de délibération.

**Le projet de délibération 2469 est accepté par 29 oui (30 votants).**

**Délibération 2469 dont la teneur est la suivante :**

*« Conformément à la loi sur le droit de cité genevois, du 2 mars 2023*

*Conformément aux art. 30 et 30A, 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984*

*Sur proposition du Conseil administratif*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans ;*
2. *De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.*

*Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.»*

\* \* \*

### **8) Délégation de compétences pour la passation de certains actes authentiques (projet de délibération 2470)**

**Le Président (S) :** J'ouvre donc le débat d'entrée en matière. La parole est-elle demandée sur ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc pouvoir passer au vote d'entrée en matière. Et le vote est lancé chers collègues.

Par 26 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Nous ouvrons donc le débat général. Je donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PASQUIER.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Ce projet de délibération est similaire à celui que vous venez de voter à l'instant.

C'est le service des affaires communales, le SAFCO, qui nous demande en début de législature d'établir ces projets de délibération de manière à donner la délégation au Conseil administratif, que ce soit pour les naturalisations des plus de 25 ans, ou là en ce qui nous concerne pour ce projet de délibération, il s'agit de procéder à tous les actes authentiques qui sont conséquents à des projets de délibération que vous voterez sur l'acquisition de parcelles ou la cession de parcelles.

Ça nous permet ainsi d'aller, le Conseil administratif, chez le notaire pour procéder en particulier à ces différents actes authentiques. C'est un projet de délibération qu'on vous présente en début de législature, et puis qui comme le précédent projet, peut être révoqué si vous le souhaitez en tout temps.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Monsieur PASQUIER. Je cède la parole à qui la demande dans l'assemblée sur ce point. Aucune prise de parole n'a l'air de m'arriver. Je passe donc à la lecture des invites par Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire avant de passer à la procédure de vote. (Lecture). Merci beaucoup Madame GIROUD pour la lecture des invites. Nous allons donc passer à la procédure de vote sur cette délibération. Celles et ceux qui l'acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 23 voix pour, 0 abstention et 6 voix contre, vous avez accepté ce projet de délibération.

**Le projet de délibération 2470 est accepté par 23 oui, 6 non (29 votants).**

**Délibération 2470 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes et afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique*

*Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 23 oui et 6 non sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques concernant :*

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;
- f) à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable pour la législature 2025-2030.»

\* \* \*

**9) Chemin Francois-Chavaz – Réfection du tronçon situé entre l'ancien totem et l'entrée du centre sportif des Evaux – Crédit d'étude complémentaire de Fr. 49'700.00 [projet de délibération 2471]**

**Le Président (S) :** S'agissant une nouvelle fois d'un nouvel objet, y a-t-il des remarques préalables au vote d'entrée en matière ? Une nouvelle fois, ça ne semble pas être le cas. J'ouvre donc la procédure de vote relative à l'entrée en matière.

Par 28 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Et je cède la parole à Monsieur PASQUIER pour présenter cet objet.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. En toute transparence, le Conseil administratif vous présente ce projet de délibération. Il s'agit d'un surcoût d'un crédit que vous aviez déjà voté en 2024, le 15 octobre plus précisément de Fr. 75'000.00.

Il s'agit du chemin François-Chavaz que vous connaissez certainement très bien, celui qui conduit au parc des Évaux. Ce chemin qui est en très mauvais état depuis ce qu'on appelle le lieu de l'ancien totem jusqu'à la sortie du parking en fait, l'entrée du parking.

Nous étions partis en 2024 avec un crédit d'étude de Fr. 75'000.00 où il s'agissait en fait de retravailler la conduite d'eau en faisant un gainage et puis avec les différentes études qu'on a faites jusqu'à présent, l'État nous demande en fait de remplacer complètement cette conduite, ce qui occasionne un surplus pour l'étude, un surplus de Fr. 49'700.00. C'est ce qui vous est demandé ce soir.

Il faut savoir que tous ces travaux sont des travaux d'étude, des travaux préparatoires dans la perspective de la future Voie-verte qui ira du Bois-de-la-Bâtie jusqu'à Bernex. Et puis on va profiter des travaux de la Voie-verte pour refaire l'ensemble du sous-sol si je peux le dire ainsi, en refaisant les canalisations, tout ce qui passe dans ces canalisations, que ce soit l'électricité, le réseau CADIOM.

Et c'est pour ça que maintenant on est en train de faire toutes les études préliminaires pour être prêt à temps lorsque les travaux de la Voie-verte commenceront pour faire simultanément les travaux de ce chemin, cette portion du chemin François-Chavaz.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Je profite que le sujet soit abordé pour savoir parce que dans le projet du Conseil d'État pour la venue de l'académie de Servette, il était prévu que si l'académie venait, il y avait toute la réfection de chemin qui était faite par le Canton si je me rappelle bien dans les négociations qui avaient été faites.

Et aujourd'hui on attend toujours la décision du tribunal. Est-ce que vous avez des nouvelles là-dessus ? Est-ce que vous savez à peu près quand on aura cette décision ? On fait des crédits d'étude et je me demandais comme ce tronçon-là fait partie des négociations. Merci.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Si vous préférez je réponds à la fin, mais je réponds maintenant si vous le permettez. Ce que j'ai oublié de préciser mais vous l'avez dans le projet de délibération, c'est que les frais qui seront engendrés par ces travaux-là, seront en grande partie compensés, remboursés par le fonds intercommunal d'assainissement.

En ce qui concerne l'académie, alors c'est hors sujet mais je réponds très volontiers. Comme vous le savez, il y a actuellement un recours au tribunal administratif, à la cour administrative à Genève.

Nous n'avons pas de nouvelles. Elle prend son temps. Nous pensons qu'elle devrait formuler son arrêté dans le courant du début, dans le premier trimestre de 2026. C'est la prévision que nous avons.

En ce qui concerne ce qui était promis dans le projet de l'académie du Servette, je n'ai pas de souvenirs en ce qui concerne ce tronçon-là. Il me semble que c'était plutôt des aménagements sur le haut du chemin François-Chavaz, peut-être que ma collègue Maryam YUNUS EBENER qui était en charge à ce moment-là du projet pourra vous donner des éléments plus précis.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Oui en effet, concernant la venue de l'académie, une des grandes promesses du Canton qui nous expliquait jusque-là que techniquement c'était impossible, c'était de nous proposer un bus.

Et je ne suis pas... donc évidemment que si on veut faire venir un bus, il faut qu'il puisse circuler correctement. Et avec l'état dans lequel se trouvait ce tronçon-là, ça aurait été compliqué.

Comme ça de tête, je m'en rappelle plus finalement si c'était à la charge de la Commune ou pas. Mais en tout cas je m'en rappelle très bien de cette proposition du bus. Et que tout était aussi pris en charge par le Canton des aménagements qui allaient y avoir dans le parc.

Mais eux ils avaient plutôt imaginé aussi une autre entrée, c'était par la route de Loëx. Et là, ils avaient imaginé aussi des aménagements. Mais pour l'instant, et heureusement pour nous, tout est encore suspendu.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Donc le groupe PLR va voter bien sûr sur le siège favorablement à ce complément de crédit d'étude. Voilà, Monsieur PASQUIER a précisé que ça serait intégralement pris en charge normalement par le FIA.

Donc pour nous, puisqu'on a des soucis budgétaires, normalement ça ne devrait pas impacter notre budget. Ça permettra d'avoir des canalisations neuves sur ce tronçon. Merci.

**M. STUTZ (Ce) :** Merci Monsieur le Président. Compte tenu du fait que les montants engagés pour ce crédit d'étude seront pris en charge par le FIA, le groupe du Centre approuve ce projet de délibération.

Je remercie Monsieur PASQUIER d'avoir confirmé que ces travaux sont coordonnés avec les travaux de la Voie-verte.

**M. CATTANI (S) :** Merci Monsieur le Président. Donc le groupe Socialiste également va voter sur le siège ce projet pour différentes raisons notamment parce que c'est urgent de le faire.

Mais aussi ce qu'on aimerait souligner, c'est qu'on aimerait bien une vue d'ensemble. Vous l'avez esquissé Monsieur PASQUIER assez rapidement. Il y a la Voie-verte, la réfection de ce chemin. On nous l'avait promis aussi jadis une fois le restaurant terminé, on allait aménager le chemin qui amène au restaurant. On attend toujours.

Et ce qu'on aimerait c'est évidemment qu'il n'y ait pas une temporalité qui nous fasse refaire les choses, parce que c'est là aussi c'est des économies si on ne fait pas deux fois les choses.

Donc avoir cette vue d'ensemble, cet échelonnement des différents travaux, ça, ça serait bien d'avoir dans une prochaine commission des travaux ou bâtiments. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Mais comme vous l'avez bien entendu lu, c'est qu'en fait finalement si... c'est bien suivi par le service et évoqué par Monsieur PASQUIER, si on intervient c'est parce qu'il faut intervenir au niveau de la tuyauterie.

Donc finalement, si on creuse et on casse l'asphalte, le béton pour réparer la tuyauterie qu'il y ait l'académie qui vienne ou pas, ça ne change rien. Parce que c'est à la charge de la commune de s'occuper de cela.

Alors évidemment qu'une fois qu'on a cassé et qu'on a réparé les tuyaux, après on fait quand même du bon travail et on ne va pas faire des trous exprès pour faire des trous. Et donc on fait une belle finition.

Mais l'objectif du projet de délibération, c'est de réparer nos tuyaux. Et ça, c'est à la charge de la commune.

**Mme GLORIOSO (MCG) :** Merci Monsieur le Président. Le MCG donc approuve le projet de délibération et remercie Monsieur PASQUIER pour les précisions apportées. Nous avons quand même une petite remarque.

Même si donc ces travaux donc aussi importants, il y a quand même l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et la rue du Vieux-Moulin où il y a aussi des priorités à faire à ce niveau-là. Merci beaucoup.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Peut-être pour vous rassurer, alors je ne sais pas si je l'ai dit lors d'une commission aménagement du territoire, mais c'est quelque chose que j'ai demandé dans tous les cas au service des aménagements, c'est d'éviter le saucissonnage.

Parce que j'ai été aussi comme vous toutes et tous conseillères et conseillers municipaux. Il n'y a rien de plus désagréable que d'avoir le sentiment qu'on n'a pas la vue d'ensemble. Donc ça vous l'aurez bien entendu.

En ce qui concerne ce projet de délibération et le suivant, ils sont un peu hors planification puisque là c'est une demande qui est venue de l'État qui nous demande de revoir notre copie. Alors on revoit notre copie dans l'étude. Et ça a un surcoût. Donc ça on ne pouvait pas planifier.

Et puis en ce qui concerne le deuxième, je vous en parlerais tout à l'heure. Il y a une question d'urgence. Donc cette urgence qui nous conduit à vous présenter le projet de délibération suivant.

Mais bien entendu, je vous le promets, vous aurez l'année prochaine une visibilité sur l'ensemble de l'assainissement que l'on doit faire parce qu'il y a quand même une planification qui est faite en dehors des accidents ou en dehors des urgences nécessaires.

Dans tous les cas, je vous remercie pour le soutien de ce projet de délibération.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Oui je me permets d'intervenir parce que justement c'était durant l'ancienne législature. Il y a tout un travail qui a été fait de la part du service.

Et je vous en avais parlé. Alors ceux qui étaient présents s'en rappellent. C'est que finalement on a pu engager une deuxième ingénieure au sein du Service de l'aménagement qui a vraiment fait un travail de fond pour voir où est-ce qu'il fallait intervenir au sein de la commune et quelles étaient vraiment les routes qu'il fallait refaire.

Donc il y a ceux que vous évoquez, mais l'agenda est extrêmement clair. Et ce que Monsieur PASQUIER évoque et qui va vous présenter. Disons que c'est vrai que jusque-là on naviguait peut-être un petit peu à vue.

Mais maintenant, il y a eu des engagements. Le travail est fait et suivi. Et l'agenda est extrêmement clair. Merci.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Madame la conseillère administrative pour ces précisions. La parole, cette fois-ci, n'étant plus demandée, je m'en assure c'est tout bon. Nous allons pouvoir passer à la procédure de vote. Je cède donc la parole à

Madame GIROUD pour lecture des invites de cette délibération. (Lecture). Merci beaucoup Madame GIROUD. Nous allons donc passer à la procédure de vote sur ce projet de délibération 2471. Une nouvelle fois, celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

À l'unanimité de vos 29 voix, vous avez accepté ce projet de délibération.

**Le projet de délibération 2471 est accepté par 29 oui (29 votants).**

Délibération 2471 dont la teneur est la suivante :

*« Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine routier*

*Vu l'état de dégradation de la chaussée et du trottoir, à la suite des multiples sollicitations*

*Vu l'importance d'assurer la sécurité des usagers de la route*

*Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)*

*Vu la délibération 2435 du 15 octobre 2024, ouvrant un crédit d'étude de Fr. 75'000.00 destiné à l'étude pour la réfection du chemin François-Chavaz pour son tronçon situé entre le totem et l'entrée du centre sportif des Evaux.*

*Vu la fiche action N°16.2.34 du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et la discussion avec l'OCEAU proposant un remplacement total du réseau d'assainissement*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux*

- 1. De procéder à un complément d'étude pour le changement des collecteurs d'eau claire du chemin François-Chavaz, tronçon situé entre l'ancien totem et l'entrée du centre sportif des Evaux ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 49'700.00 destiné à ce complément d'étude ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*

5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 49'700.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.»*

\* \* \*

**10) Avenue du Bois-de-la-Chapelle – Remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de Fr. 99'500.00 (projet de délibération 2472)**

**Le Président (S) :** Y a-t-il des remarques concernant son entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc le vote d'entrée en matière sur ce sujet.

Par 28 voix, vous avez accepté son entrée en matière sur ce projet de délibération. Et je cède la parole une nouvelle fois à Monsieur PASQUIER pour présentation de cet objet.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, dernier projet de délibération de la soirée. Donc comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il s'agit de nouveau d'un crédit d'étude pour un projet concernant le réseau d'évacuation des eaux au chemin du Bois-de-la-Chapelle.

Des premières analyses ont été faites, des premières inspections ont été faites. Et on a constaté qu'effectivement ce réseau était très largement détérioré. On a eu des remarques de la part bien entendu de l'État.

Et aussi dans le cadre des travaux que les Services industriels genevois souhaitent entreprendre dans ce secteur-là, il y a une certaine urgence à faire rapidement une étude. Et puis de commencer les travaux.

Donc là on a aussi le risque, on pourrait avoir le risque effectivement d'un affaissement de la chaussée, ce que l'on ne veut pas faire. Donc c'est pour ça qu'on veut aller assez rapidement sur l'étude, un crédit d'étude.

Et puis, après commencer et regarder qu'elle est la meilleure façon de faire les travaux sur ce tronçon que vous trouvez dans le projet de délibération.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Alors nous le groupe des Verts, nous allons approuver ce projet. Evidemment dans le but de limiter les risques et puis de prévenir au maximum, donc c'est pour ça que j'invite également tous mes collègues à voter oui. Merci.

**M. STUTZ (Ce) :** Merci Monsieur le Président. Ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement. Donc ils sont entièrement pris en charge par le FIA, par conséquent le groupe du Centre approuve ce projet de délibération.

**M. S. PASQUIER (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Donc comme on l'a dit, une partie du réseau d'évacuation montre des défauts importants dans les collecteurs et dans les chambres d'accès. Il est donc essentiel d'effectuer les réparations.

De plus, ce serait une excellente occasion pour étudier une mise à jour plus globale du réseau. Donc au nom du groupe PLR, je vous invite à accepter le crédit d'étude aujourd'hui pour permettre le respect du planning coordonné avec les SIG pour un début des travaux en juin 2026.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur cet objet ? Cela ne semble pas être le cas. Je donne donc la parole à Madame GIROUD pour lecture des invites de cette délibération. (Lecture). Merci beaucoup Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire. J'ouvre donc la procédure de vote sur ce projet de délibération. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, vous avez accepté ce projet de délibération.

**Le projet de délibération 2472 est accepté par 29 oui (29 votants).**

**Délibération 2472 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1*

*Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5*

*Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013 et mis à jour en 2023*

*Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs*

*Vu les défauts constatés sur des sites spécifiques du réseau lors des visites effectuées par SIG*

*Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine du réseau d'assainissement*

*Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux*

1. *De procéder à une étude pour Fr. 99'500.00 en vue de la remise en état des réseaux d'évacuation de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 99'500.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 99'500.00 afin de permettre l'exécution de cette étude ;*
7. *De prendre note que, en ce qui concerne la remise en état du réseau d'évacuation des eaux, le montant effectivement dépensé pour cette étude sera remboursé en grande partie (ratio encore à valider) par le Fonds intercommunal d'assainissement.*

\* \* \*

#### **11) Création d'une liste communale de « promeneurs de chiens agréés » à Onex [projet de motion 440]**

**Le Président (S) :** S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des remarques concernant son entrée en matière ? Une nouvelle fois ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la procédure du vote.

Par 27 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de motion. Je donne la parole à son autrice, Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci Monsieur le Président. Les propriétaires de chiens m'ont approché pour me faire part de leur inquiétude. A qui peuvent-ils confier leur animal quand ils doivent être hospitalisés ?

Ils souhaitent que leur chien soit pris en charge par une personne compétente et avec une attestation. Ce projet vise également à guider les personnes qui rencontrent des difficultés en informatique.

Les chiens rassurent leur propriétaire et contribuent à garantir une meilleure cohabitation dans les espaces publics. Merci Monsieur le Président. Ah pardon désolé, je continue.

Le groupe Socialiste vous demande de voter cette motion sur le siège. Merci beaucoup.

**Mme TRZECIAK SORIA (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Donc nous, le groupe des Verts, pensons que la création d'une liste de promeneurs de chiens peut être une bonne idée car étant moi propriétaire de chien, je pense que si on ne peut pas rentrer à midi ou si on a un empêchement comme le dit Madame la conseillère municipale en étant à l'hôpital, c'est toujours utile d'avoir quelqu'un qui peut venir sortir notre animal, pas qu'il reste à la maison tout seul. Merci.

**Mme BRUNEL (Ce) :** Merci Monsieur le Président. En fait j'avais une question au dépositaire de cette motion quel était le but recherché ? Parce que je n'avais pas tout compris. Mais vous l'avez expliqué ce soir. Donc merci.

Selon nos recherches, on a appris que les données sont d'ordre privé. Donc c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de liste mise à disposition. Parce que ce n'est pas légal de mettre le nom des gens qui sont propriétaires de chien.

Et puis, on pense que cette demande n'est pas du ressort de la Commune. Ce n'est pas à la Commune de gérer une liste. Et on a regardé et on a vu qu'il y avait un site internet qui s'appelle petsitting24.ch où les propriétaires de chiens, les dog-sitters sont référencés.

Donc on pense que... alors vous avez parlé des personnes qui n'avaient pas accès à l'informatique. Mais en tout cas ce site propose des gardiens pour les chiens. Voilà, il ne parle pas de certification mais en tout cas ils étudient tous les dossiers des personnes qui s'inscrivent pour garder vos chiens ou vos chats si jamais.

Donc pour ce fait, le Centre n'approuve pas, refuse cette motion.

**M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Etant donné qu'il existe déjà une liste des promeneurs de chiens autorisés cantonale, nous ne voyons pas l'utilité de rajouter une liste communale. Donc le groupe PLR Onex votera non à cette motion. Merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci Monsieur le Président. En fait, je crois qu'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas parce qu'en fait premièrement comme je l'ai indiqué, il y a des personnes, donc prenons les personnes âgées, les seniors comme vous voulez les appeler, n'utilisent pas l'informatique. Je l'ai mentionné.

Donc s'ils n'utilisent pas l'informatique, c'est pour ça que je demandais dans un guichet qu'ils aillent trouver comme par exemple où ils vendent les médailles de chiens, donc à la sécurité. Ils peuvent éventuellement demander de l'aide pour pouvoir avoir cette liste.

C'est dans ce sens-là que je l'ai fait. Donc ma foi, voilà, la population verra ce qu'elle en pense. Je trouve un peu regrettable qu'il y ait deux partis qui ne veulent pas la voter parce que ça ne coûtait pas vraiment grand-chose pour faire mettre à jour cette liste à la sécurité. Voilà c'est tout. Merci beaucoup.

**M. FONTAINE (MCG) :** Merci Monsieur le Président. Je viens de regarder sur le site de Genève, justement il y a une liste de toutes les personnes. Et la liste a été mise à jour le 7 juin 2018. Donc effectivement, il faudrait la remettre à jour.

Par contre, il y a toutes les données, les coordonnées des gens. Donc je ne vois pas l'intérêt personnellement de faire ça. Je veux dire je pense que les gens qui ont des chiens, ils vont déjà s'orienter sur leurs proches ou leurs familles.

Et puis ensuite, plutôt peut-être faire un courrier pour ces gens-là propriétaires de chiens ou quand ils vont chercher la médaille, de peut-être leur transmettre cette information qui serait peut-être plus judicieuse. Je pense. Voilà merci Monsieur le Président.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci Monsieur le Président. Alors je ne sais pas si je me fais mal comprendre ce soir ou je ne parle pas bien le français. Déjà premièrement, j'ai parlé des gens qui ne lisent pas l'informatique, donc ça, c'était le premier truc.

Et en plus, ils veulent une liste pour les Onésiens. Ça veut dire les propriétaires... mais oui il y a des gens... il y aurait cette liste, ça dérange en quoi ? Ça coûte quoi ? Expliquez-moi parce que moi je ne comprends pas. Merci beaucoup.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Ce que je voulais savoir Madame SCHMIDT-MESSINA nous dit que cette liste existe, ça serait facile. Mais oui on a la liste des Onésiens qui ont un chien. Mais ce qu'il faut c'est créer une liste des Onésiens qui seraient prêts à prendre un chien. Et ça, cette liste existe déjà ?

Voilà donc qui va faire ce travail ? Je crois que vous l'avez dit tout à l'heure, il faut faire attention à ne pas surcharger non plus les employés communaux parce que voilà. Donc ils sont déjà bien au taquet.

Et il faut faire attention quand on fait des demandes. Moi j'ai l'expérience inverse, c'est-à-dire que je connais des dames, personnes âgées, qui ont des chiens tout ça, elles ont toujours eu une solution s'il fallait vraiment placer son chien. Bon, je rappelle qu'il y a la SPA aussi qui pour désespoir de cause peut prendre des chiens.

Mais elles ont toujours trouvé, elles ont toujours trouvé sur Onex quelqu'un qui pouvait la remplacer pendant qu'elle était justement à l'hôpital, en voyage ou comme ça. Je ne voudrais pas que l'on charge encore les employés communaux pour tenir une liste à jour pour pouvoir simplement dire oui vous pouvez vous adresser à telle ou telle personne alors qu'elles savent déjà le faire quand elles ont besoin. Voilà c'est un petit peu, voilà ce que je pense. Mais bon.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur le conseiller municipal. Chers collègues, un petit rappel. Si une intervention d'un de vos collègues ne vous plaît pas, je vous invite à ne pas hurler à travers la salle pour lui répondre mais prendre la parole. Ça vaut pour plusieurs d'entre vous. Monsieur CUENOUD vous avez la parole.

**M. CUENOUD (S) :** Merci Monsieur le Président. Vous avez remarqué que j'ai demandé la parole formellement. Non c'était juste pour un peu revenir sur cet aspect qu'il s'agit ici non pas de s'adresser aux personnes qui déjà trouvent les ressources, mais aller au-devant des personnes un peu isolées, un peu mal informées.

Et nous avons la conviction que ça ne va pas prendre beaucoup de temps au personnel de la commune. Enfin l'idée était vraiment de faire quelque chose qui coûte très peu, qui

demande peu d'effort. Mais qui a un impact auprès des personnes isolées et mal informées, voilà toute cette fracture avec une fraction de la population qui se trouve des fois très dans son coin et pas vraiment au fait des moyens modernes de communication. Voilà, merci pour votre attention.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée sur cette motion ? Cela ne semble pas être le cas. Avant de procéder au vote, je demande à Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire de nous faire lecture des invites. (Lecture). Merci beaucoup Madame la 1<sup>ère</sup> secrétaire. Nous allons donc passer à la procédure de vote sur ce projet de motion 440. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 12 voix pour, une abstention et 16 voix contre, vous avez refusé ce projet de motion.

**Le projet de motion 440 est refusé par 12 oui, 16 non et 1 abstention (29 votants).**

**12) Rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets (BVG-1733)  
- Présentation du Service exploitation et des projets en cours et à venir**

**Le Président (S) :** Son auteur n'ayant pas de remarques à faire sur ce sujet puisqu'il s'agit de moi. Y'a-t-il d'autres remarques avant de prendre acte ? La parole n'étant pas demandée, nous prenons acte de ce rapport et remercions son auteur.

**13) Rapport de la Commission culture, communication et promotion économique (CCPE-1734)  
- Présentation du Secteur promotion économique**

**Le Président (S) :** Madame BRUNEL qui est l'autrice de ce rapport a-t-elle des remarques à faire ? Nous sommes sur votre rapport de la commission culture, communication et promotion économique. Madame BRUNEL, vous avez la parole.

**Mme BRUNEL (Ce) :** Merci Monsieur le Président. Excusez-moi je pensais que vous étiez au 13.

**Le Président (S) :** On est bien au point 13 mais vu qu'on a enlevé de l'ordre du jour le point 11, ça a fait remonter au point 13.

**Mme BRUNEL (Ce) :** Merci pour cette explication. Non je voulais simplement dire que ces présentations de secteur ont été très enrichissantes et très intéressantes de pouvoir comprendre comment fonctionne les services, la commune. Et ça a été pour moi un plaisir de prendre le rapport et d'apprendre toutes ces choses. Voilà, merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Merci à la personne qui a rédigé le rapport. Je n'étais pas à la commission mais j'ai trouvé que c'était très complet. Et puis ça m'a particulièrement intéressé ce prochain fond durabilité que la commune va créer avec étant donné l'expérience qu'ils ont eu sur le concours qu'on avait lancé la précédente législature.

Et je voulais savoir quand est-ce qu'on pourra avoir des nouvelles là-dessus ? Parce que ça m'intéresse particulièrement de voir les nouvelles idées innovantes de la commune sur ce sujet. Merci beaucoup.

**Le Président (S) :** Merci Madame la conseillère municipale. Je propose au Conseil administratif de répondre au dernier point de notre ordre du jour puisqu'il n'y a pas... il ne s'agit pas ni de débattre ni de questions. Oui Madame SCHMIDT-MESSINA vous avez la parole excusez-moi.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci Monsieur le Président. Alors je voulais vous remercier parce qu'on m'a répondu à ma question écrite sur les déménageurs, alors je voulais vous remercier. Et je reviendrais là-dessus à un autre moment.

**Le Président (S) :** Madame SCHMIDT-MESSINA, je crois que vous vous êtes trompée de point. Vous avez un tout petit peu d'avance sur le programme. Je vous invite à reprendre la parole dans quelques points. Je vous remercie tout de même.

Nous prenons donc acte de ce rapport et remercions Madame BRUNEL pour sa rédaction.

#### **14) Rapport de la Commission sécurité et pétitions (SP-1735) – Présentation du Service sécurité**

**Le Président (S) :** Rapporteur Madame BRUNEL une nouvelle fois. Je lui laisse la parole.

**Mme BRUNEL (Ce) :** Merci Monsieur le Président. C'est idem, ça a été une présentation riche. J'ai beaucoup aimé l'accueil qu'on a eu de la part de Monsieur RICCHETTI et de son équipe. Ils nous avaient tous laissés des petits mots pour nous expliquer ce qu'ils faisaient et ce qui était important pour eux dans le service.

Donc ça a été très instructif et ludique en même temps. Voilà on a pu aussi rencontrer les personnes de la sécurité du feu et ainsi que les samaritains. Donc une séance très riche également. Merci.

**Le Président (S) :** Merci beaucoup Madame la conseillère municipale. Notre conseil prend acte de ce rapport et vous remercie une nouvelle fois pour sa rédaction.

## 15) Propositions individuelles et questions

**Le Président (S) :** Chers collègues, à vos micros. Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci Monsieur le Président. Bon je ne vais pas vous répéter les remerciements de ma question écrite. Donc je vais quand même vous poser en fait une question.

En allant l'autre jour au restaurant scolaire de Belle-cour, j'ai pu constater que dans les sous-sols des cuisines scolaires, il n'y avait pas d'issue pour une porte de secours. Alors je voulais savoir pour quel motif il n'y a pas d'issue de secours s'il vous plaît ? Merci bien.

**M. CATTANI (S) :** Merci Monsieur le Président. Donc j'ai remarqué comme tout le monde que les travaux au lieu-dit des Fougères avancent bien. Donc cet ancien îlot de chaleur est en train de reverdir. Et je m'en réjouis.

Ma question est la suivante. Vous nous aviez proposé lorsque l'on a voté ces travaux qu'on allait avoir une planification des différents travaux pour attaquer ces îlots de chaleur. Et puisque aujourd'hui on a parlé plusieurs fois de priorités qu'on allait mettre dans cette commune pour des travaux, ça serait bien qu'on ait aussi une vision de ce que pourraient être ces travaux ces prochaines années. Voilà, merci.

**Mme TRZECIAK SORIA (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Moi j'ai une question par rapport aux subventions des TPG pour la commune. Je voudrais savoir comment ça fonctionne exactement ?

Je ne sais pas si je peux donner un exemple. J'ai fait moi la demande de subvention TPG à la commune en milieu de mois. Et attendant du coup mon salaire pour faire mon abonnement TPG à la fin du mois, je n'avais plus accès à cette subvention. Elle était partie.

Et quand j'ai téléphoné aux TPG pour savoir où c'était, on m'a dit que cette subvention dans ma commune a été utilisée par quelqu'un d'autre. Donc ça a été utilisé. Et du coup que moi je ne pouvais plus l'avoir.

**Mme GLORIOSO (MCG) :** Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais revenir sur la problématique des dépôts sauvages des déchets à l'avenue du Gros-Chêne, donc plus précisément vers l'avenue du Gros-Chêne 36. Un sujet que j'avais déjà porté à votre connaissance lors d'une précédente séance.

Je tiens tout d'abord à remercier les services municipaux pour leur réactivité. L'enlèvement de déchets avait été réalisé rapidement, ce dont les habitants vous remercient. Cependant, malgré ces interventions, la situation perdure. Des dépôts sauvages réapparaissent souvent, suscitant l'exaspération de plusieurs riverains, et l'image négative que cela renvoie du quartier.

De plus cette problématique est également connue à la rue du Vieux-Moulin 8, où ça a également été constaté. Donc nous souhaiterions savoir quelles mesures pérennes la commune envisage pour remédier durablement à cette problématique ? Merci de votre attention.

**M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Des commerces de la commune m'ont fait part de leur étonnement de n'avoir pas été expressément informés ni invités par la commune pour informer sur le coût d'envoi du 175<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville d'Onex.

Donc la question est la suivante. Pour les événements suivants, est-il possible que la commune édite sous la houlette de l'association du 175<sup>ème</sup> une affichette, une affiche que ceux-ci pourraient coller sur leur vitrine ? Merci par avance.

Et je félicite au passage les membres, enfin l'association du 175<sup>ème</sup> qui a lancé ce coup d'envoi et qui était très bien organisé.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Comme mon préopinant, je voulais que le Conseil administratif remercie le comité d'organisation du 150<sup>ème</sup>. C'est vrai que cette première manifestation qui a eu lieu a été bien organisée. Il n'y a pas eu de problèmes.

Juste une question de temps, on se croit un peu extrême surtout samedi qui a retenu un peu les onésiens. Bon moi j'avais la chance d'être en intérieur donc ça allait. Mais tous les autres stands étaient en extérieur et c'est vrai que certains ont eu de la peine un peu à boucler leur budget.

Mais à part ça, c'était bien organisé. C'était sympa. Et je voulais savoir parce que j'ai entendu deux dates, la prochaine manifestation sera le carnaval. Mais j'ai entendu le 14 et le 31 janvier. Alors je ne sais pas si ça a encore quelque chose à voir ou bien si...

**Le Président (S) :** Monsieur PASCHE les dates sont en lien avec le 175<sup>ème</sup>. Je propose que vous posiez la question au comité d'organisation directement. Ou le Conseil administratif vous répondra tout à l'heure mais je vous demanderais quand même de rester sur des questions. Merci.

**M. PRAT (S) :** Merci Monsieur le Président. Depuis le Conseil municipal du 15 octobre 2024, je parle du déplorable état du drapeau Suisse. Oui Mesdames et Messieurs, c'est notre emblème national, c'est lui qui flotte devant la salle communale.

Périodiquement je rappelle cette situation au Conseil administratif. Mais jusqu'à présent, rien n'a été fait. Cela est vraiment honteux et indigne d'Onex, la ville de progrès, de ne pas faire attention à ce type de détail.

J'espère qu'il ne faille pas attendre 14 ans comme pour l'installation du banc devant l'Astr'Onex, cette salle si chère aux habitantes et aux habitants de la commune, et que bientôt nous serons à nouveau fiers de voir voler au vent notre bannière. Merci Monsieur le Président.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci Monsieur le Président. Moi ma question se porte sur l'école des Tattes, les jeux pour les enfants dans la cour ont été supprimés je pense parce que c'était vétuste. Avant que les travaux de Moraines-du-Rhône se fassent, je me

demande combien de temps les enfants ils vont avoir une cour où il n'y a pas de jeux, surtout au niveau du parascolaire.

Parce qu'il est vrai qu'ils ont mis une caisse à l'extérieur pour pouvoir avoir des jeux très banals, mais des jeux quand même. Sauf qu'au parascolaire, ils n'ont pas la clé de la caisse, donc ils n'ont pas accès pour les enfants, ils n'ont rien au parascolaire pour jouer.

Et il se trouve que pendant la période hivernale il fait très nuit, il fait nuit quoi. Je veux dire à 16h30 il commence à faire nuit, ce qui fait que quand les parents ils viennent chercher leurs enfants à l'école des Tattes, et bien il fait trop noir, il fait très sombre. Donc c'est un sentiment d'insécurité quand il n'y a pas de lumières.

Donc je pense qu'il serait temps, ça serait assez intéressant d'avoir une petite lumière avec un petit loupieau que quand les gens ils passent, ça s'allume automatiquement.

Ensuite je m'étonne de Monsieur Luc ABBE-DECARROUX qui dit que les commerçants n'étaient pas au courant, ou certains commerçants n'étaient pas au courant du 175<sup>ème</sup>. Il y a beaucoup de commerçants qui ont refusé l'affiche. Je crois qu'on les a tous fait à Onex.

Et je serais super intéressé de savoir qui ne l'ont pas eu pour aller leur donner volontiers l'affiche. Voilà.

Et je tenais vraiment à remercier tout le comité du 175<sup>ème</sup> bien sûr pour cette magnifique fête qui a réuni plus de trois mille personnes. Et pour répondre à Denis, le 31 janvier, c'est le début des festivités. Et le carnaval sera le 1<sup>er</sup> février si je ne m'abuse.

**Le Président (S) :** Monsieur AMBORD, je propose de laisser le Conseil administratif répondre avec plus de sérénité quant à l'information d'Onex. Je vous remercie pour vos questions, tout ce que vous avez dit.

**Mme RAMADANI (S) :** Merci Monsieur le Président. Moi j'ai juste une petite question. Je voulais savoir quels sont les moyens de communication qui sont mis en place par la commune pour informer les habitants au sujet de l'existence du service citoyen ?

Moi personnellement j'habite la commune depuis très longtemps et je ne connaissais pas ce service. Et pas mal d'habitants ne semblent pas le connaître. Et je voulais juste savoir quels moyens d'informations...

**Le Président (S) :** Madame RAMADANI sans vouloir vous couper, le service citoyen ou le service action citoyenne.

**Mme RAMADANI (S) :** Action citoyenne pardon.

**Le Président (S) :** Le service citoyen c'est une votation sur lequel... donc qu'on soit bien clair, elle pose la question sur le service action citoyenne.

**Mme RAMADANI (S) :** Oui oui je l'ai abrégé excusez-moi. Oui merci.

**M. FONTAINE (MCG) :** Merci Monsieur le Président. Alors moi j'aurais deux petites remontées, c'est concernant les coins où on pose les habits pour que les gens puissent récupérer.

Je ne sais pas comment dire ça avec politesse. Mais ça fait plusieurs reprises que je fais le parcours de la ligne 2 avec mon bus. Et j'ai un certain, comment dirais-je, peuple on va dire qui ramasse tous ses sacs et qu'on prend depuis la Coop à peu près à Onex jusqu'à CEPTA et avec une vingtaine de sacs. Donc j'ai des photos qui sont intéressantes aussi que j'ai pris dans le véhicule à ce moment-là.

Donc ces gens-là partent avec une vingtaine de sacs j'ai envie de dire. Et puis après ils disparaissent dans la nature. Donc ça serait intéressant peut-être de surveiller ou je ne sais pas s'il y a déjà des caméras, ça serait peut-être bien d'en mettre aussi. Voilà, je vous remercie Monsieur le Président.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur le Président. Alors les questions sont nombreuses. Merci de votre intérêt pour la vie communale. Je vais répondre à celles qui concernent mes dicastères.

Concernant la cuisine scolaire, l'école de Belle-cour, je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur cette question d'issue de secours. Je serais surprise qu'il n'y ait rien mais nous allons vous revenir avec l'information de façon à ce que tout le monde soit rassuré quant à la sécurité de cette cuisine.

Il est tout de même vrai de souligner que l'école de Belle-cour est extrêmement remplie et très bien fréquentée pour les cuisines scolaires. Et qu'il y a beaucoup de tensions en lien... enfin de tensions pas entre les personnes mais en lien avec le nombre d'enfants très important qui fréquente les cuisines scolaires à Belle-cour.

Concernant les déchets sauvages, merci encore de ce commentaire et de vos yeux attentifs. On a pensé mettre un membre de l'administration derrière chaque habitant et puis mince on s'est rendu compte qu'on n'y arrivait pas.

Non c'est extrêmement difficile de lutter contre ces incivilités. Vraiment c'est navrant. Nous avons tout de même un projet, c'est celui d'installer des caméras temporaires sur les lieux les plus délicats avec... en fait c'est une société qui s'est développée pour répondre à ce genre d'incivilités, lutter contre ces incivilités.

Et puis qui fait tout un suivi des... parce que vous savez que dès qu'on a des images de la population, il y a toute une question de confidentialité que nous devons traiter. Donc que nous sommes en train d'étudier avec ces entreprises le meilleur moyen, deux entreprises en ligne de mire, le meilleur moyen de visualiser ce qu'il se passe.

Mais nous partageons vraiment ou en tout cas, le service, le Conseil administratif partage vraiment cet avis que c'est navrant pour la Ville d'Onex. Ça donne mauvaise façon.

Je crois qu'on vous a répondu concernant le 175<sup>ème</sup> Monsieur PASCHE. Concernant les affichettes, je sais qu'en gros effort a été fait pour informer les commerçants. Non ce n'était pas Monsieur PASCHE, c'était Monsieur ABBE-DECARROUX pardon.

Cet effort va être poursuivi. C'est aussi intéressant de constater que les commerçants finalement ils ont remarqué qu'ils n'avaient pas d'affichettes sur leur vitrine, peut-être qu'ils

ont été... qu'il y avait des horaires de fermeture au moment où ils ont passé, tout est possible, au moment où la personne qui est passée.

Mais finalement c'est une bonne nouvelle c'est qu'ils soient attentifs à ce qu'il se passe en Ville d'Onex.

Concernant le carnaval, il aura lieu le 31 janvier/1<sup>er</sup> février. Il devrait débiter à la salle communale et puis ensuite dans les rues d'Onex. Ça va occasionner certains déplacements des voitures puisque pendant le déplacement des Guggens, nous ne pourrions pas avoir des voitures parkées et les habitants devront aller se parker durant ce week-end dans des parkings dédiés.

Concernant le drapeau Suisse, Monsieur PRAT, merci encore une fois de nous signaler cette problématique. Nous allons la remonter auprès des services pour que le drapeau soit remis en état.

Enfin concernant l'école des Tattes Monsieur AMBORD, effectivement je crois que j'avais donné l'information suite à la pétition de parents d'élèves que les jeux dangereux ont dû être retirés dans cette école.

Et qu'il y a des jeux pour permettre un bon développement des enfants qui sont installés qui sont plutôt de l'ordre de jeux dans les coffres fermés. Alors ça je ne savais pas qu'ils étaient fermés. On va essayer de s'organiser pour que le GIAP puisse en disposer.

Mais il y aura beaucoup de jeux dessinés au sol puisque nous ne voulons pas faire de gros frais à l'école des Tattes, l'école des Moraines-du-Rhône étant en préparation. Et aujourd'hui compte tenu de nos budgets, nous sommes très attentifs aux dépenses qui sont amorties sur un trop court terme par rapport à ce qu'elles devraient.

Donc ils ne vont pas avoir l'installation de jeux. Bien sûr que les enfants qui passent cinq ans là, ils ne bénéficient pas de jeux super comme ceux qu'on a par exemple renouvelés à l'école d'Onex-Village ou dans d'autres écoles, Onex-Parc. Mais la situation étant ce qu'elle est, nous allons nous contenter de ça.

Peut-être que le Service santé, social et enfance va vérifier, remonter l'information que le GIAP n'a pas accès aux clés. Parce que c'est ce service qui s'en occupe sauf erreur.

Et enfin, Monsieur FONTAINE concernant la récupération des sacs de vieux vêtements, et bien nous allons remonter ça aux services pour voir ce qui peut être fait pour empêcher ceci. Probablement la même solution des caméras, mais oui c'est vraiment navrant que ces situations se passent à Onex. Merci de votre attention.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Juste une rapide réponse à Madame TRZECIAK SORIA concernant les abonnements TPG. Le budget alloué est épuisé. Donc nous avons stoppé le subventionnement.

Comme le dit ma collègue, nous sommes très attentifs aux dépenses. Nous avons un budget de Fr. 120'000.00, il a été épuisé.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Alors je souhaite répondre à Madame RAMADANI qui ne connaissait pas jusqu'à cette législature le service action citoyenne. Ça veut dire la Maison onésienne.

Donc il y a déjà une visibilité par rapport au bâtiment. Mais c'est vrai que la communication ce n'est pas une science exacte. En tout cas, on communique beaucoup sur les réseaux sociaux. On communique évidemment sur le site internet de toutes les activités qui se passent à la Maison onésienne.

En fait, on a les collaboratrices et les collaborateurs de la Maison onésienne vont aussi au cycle du Marais pour avoir un contact avec les élèves pour justement qu'ils puissent venir fréquenter. Et puis on a mis... on s'est mis aussi en lien avec le Jardin Robinson par rapport aux enfants, aux parents pour leur présenter le service de la Maison onésienne.

Et puis, il y a cette grande fête de Vous f(ê)tes Onex qui dure 10 jours et il y a des pancartes partout dans la commune. Et c'est vraiment une fête importante, c'est des centaines de personnes qui viennent fréquenter cette fête-là et qui découvrent avec toutes les associations qui sont aussi présentes et qui communiquent aussi dans leur réseau en disant qu'on a un stand lors de cette fête.

Et dans tous les guichets de la commune, il y a aussi des flyers. Mais c'est vrai qu'on ne fait pas des flyers tout ménage, ça on évite. Parce qu'on essaie de communiquer autrement. Voilà. Merci.

**M. le Président :** Merci beaucoup Madame la conseillère administrative. Petite précision pour mes deux collègues qui demandent une nouvelle fois la parole. Je rappelle la décision du Bureau qui avait été prise il y a deux séances de cela que de ne pas faire de ce point à l'ordre du jour un ping-pong entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Si vous voulez relancer le Conseil administratif sur une réponse qui ne vous a pas été faite, vous êtes libres de le faire ou un complément de réponse, mais pas de réactions ou de désaccords avec le Conseil administratif. Vous êtes là pour poser des questions.

Si vos deux interventions vont dans ce sens-là, je vous laisse donc la parole. En commençant par Madame TRZECIAK SORIA. Merci beaucoup Madame la Conseillère municipale. Madame BEAUSOLEIL, vous avez la parole.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Oui c'était sur le fond durabilité, vous avez relancé la question en disant qu'elle serait répondue à la fin. Et du coup c'était de savoir le timing avec lequel le Conseil administratif nous communiquerait là-dessus. Parce que ça m'intéressait. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. En fait si... je ne vais pas répondre à cette question. Je n'ai pas l'information en ce qui me concerne. Et le Conseil administratif décide... si vous n'avez pas toutes les réponses à toutes les questions, ça veut dire qu'il faut qu'on regarde avec les services pour vous donner une réponse complète.

C'est pour ça. Donc je ne sais pas comment vous voulez faire.

**M. le Président :** Vous répondrez la prochaine fois lorsque vous aurez une réponse exacte.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui voilà. Mais est-ce que quand on ne répond pas à vos questions, est-ce que vous voulez qu'on vous précise qu'on ne répond pas à vos questions mais qu'on va vous répondre ? Voilà je ne sais pas comment vous voulez que l'on communique.

**M. le Président :** Madame la conseillère administrative, je pense que c'est à vous de voir. Les séances précédentes vous n'avez pas répondu à certaines questions et puis vous êtes revenus aux séances suivantes avec les communications du Conseil administratif où vous apportiez des réponses. Donc c'est à vous de voir.

Chers collègues prenez donc en compte que si le Conseil administratif ne vous répond pas le soir même, c'est peut-être qu'il n'a pas l'information et qui vous les communiquera la séance suivante ou lorsqu'il l'aura pleinement. Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Madame BEAUSOLEIL je ne répondrais pas à votre question. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre question. Il y a un effet d'écho dans la salle et c'est parfois compliqué de bien comprendre.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci Monsieur le Président. C'était par rapport à dans un rapport de commission, il était mentionné que le Conseil administratif allait créer un fond durabilité avec les montants notamment qui étaient alloués à la subvention vélos, et puis Onex Avenir le concours.

Et je voulais savoir quand est-ce qu'on aurait des informations sur ce nouveau dispositif qui visait à être plus efficace sur ces questions-là.

**M. PASQUIER :** Merci Monsieur le Président. Merci Madame BEAUSOLEIL d'avoir fait l'exercice de répéter la question. Je vous répondrai la prochaine fois.

**Mme RAMADANI (S) :** Merci Monsieur le Président. Oui désolé, j'ai vraiment mal formulé ma question. Bien sûr que je connais la Maison onésienne, ce n'est pas ça en fait ma question.

C'était par rapport au projet de quartier pour lequel les habitants ils peuvent proposer des projets pour la commune. Et c'est ça en fait que je ne connais pas et que voilà. Désolé je me suis mal fait comprendre.

**M. le Président :** Pour résumer votre question Madame RAMADANI, c'est bien que vous demandiez au Conseil administratif quelles sont les choses mises en place pour communiquer sur le contrat de quartier parce que vous n'en n'aviez pas eu connaissance ? C'est bien ça ? Parfait. Très bien.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci Monsieur le Président. Alors la réponse est la même. On discute beaucoup en fait Joël BIANCHI le chef de service d'action citoyenne sur

la communication en disant bah voilà toute la population onésienne n'est pas forcément au courant de toutes les prestations.

Et quand j'en discute avec lui, il me dit mais pourtant on communique tellement qu'on ne sait pas comment communiquer. C'est-à-dire que comme je vous disais, il y a des flyers, il y a des réseaux sociaux, il y a sur le site internet. Il y a sur les sets de table. On a le bouche-à-oreille, relais politique.

Et puis c'est vrai qu'à l'intérieur du contrat de quartier, il y a différentes personnes qui sont représentées de différentes occupations. Je ne voudrais pas dire de fonctions. Donc voilà on fait vraiment un maximum, un mélange. Si vous avez des idées, je suis preneuse. Voilà.

**M. le Président :** Merci beaucoup Madame la conseillère administrative. Madame KLEINER je vous donne la parole. Mais je m'excuse pour les cafouillages, ma ritaline ne fait plus tout à fait effet. Madame KLEINER, vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur le Président. C'est un commentaire ou une explication que je souhaitais vous donner en dehors des questions qui vous ont été posées.

Les personnes qui fument ont peut-être remarqués que le cendrier qui se trouve à la sortie de ce Conseil municipal a été retiré. Du coup, des mégots sont parfois sur le muret. J'aimerais vous signaler que s'il a été retiré, c'est parce que toutes les institutions publiques ne peuvent plus avoir de fumeurs à moins de 9 mètres du bâtiment.

Donc le cendrier ne s'avérait plus légal. Par contre, un cendrier a été installé sur la poubelle qui est au centre de la place du Chêne de façon à ce que si vous le souhaitez, vous puissiez vous retrouver pour fumer sans laisser les mégots sur le muret. Merci.

**M. le Président :** Merci beaucoup Madame KLEINER pour cette communication du Conseil administratif un tout petit peu en retard mais ce n'est pas grave. Nous arrivons au terme de notre séance. Je vous remercie. Je lève la séance et avant de partir, s'il vous plaît, je donne la parole au public présent dans la salle s'il a des questions. Je vous prierais donc de ne pas faire trop de bruit. Y a-t-il d'autres questions dans le public ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc ici terminer notre séance. Et je vous invite toutes et tous, Mesdames et Messieurs les élus, et Mesdames et Messieurs du public, à nous rejoindre dans la salle des commissions pour un repas mérité.

**La séance est levée à 20 heures 35**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 142 du 15 octobre 2024 de Monsieur Toufik JEBBARI « Suivi de la réponse donnée à la motion m330 – Assainissement du bruit routier »

### **« QUESTION »**

**Concerne :** *Suivi de la réponse donnée à la motion m330 – Assainissement du bruit routier*

*La réponse donnée par le Conseil administratif à la motion 330 en date du 22 février 2019 concernant le plan général d'assainissement des nuisances sonores communales n'était pas complète, car elle nécessitait l'achèvement du rapport d'étude du bureau d'ingénieur BCPH et sa présentation à la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit routier (PRASSOB).*

*Pourriez-vous nous transmettre les résultats de l'étude du plan général d'assainissement des nuisances sonores communales, pour lequel un crédit d'étude de Fr. 120'200.00 a été voté par le Conseil municipal en deux temps (le 16 novembre 2010 et le 11 novembre 2014) ?*

*Pouvez-vous nous informer si cette étude a été présentée à la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit routier (PRASSOB), comme mentionné dans la réponse donnée à la motion 330 ?*

*Pourriez-vous nous transmettre les conclusions de cette commission concernant cette étude ?*

*Nous souhaiterions également savoir si le Conseil administratif a connaissance de l'évolution du trafic routier sur les axes principaux de la commune et quelle est l'influence de cette évolution sur le degré de sensibilité, qui se situait dans les valeurs limites en 2017 ?*

*Onex, le 8 septembre 2024  
TJ/dm*

### **RÉPONSE**

#### ***Historique du dossier***

*Le dossier de notre commune prévoit de porter l'assainissement du bruit routier de manière globale sur les différentes routes du réseau communal. En 2019, les hypothèses sur les évolutions de trafic ont donné lieu à de nombreux échanges mais ont finalement été validées par l'Office cantonal des transports (OCT).*

*Le modèle-bruit a ensuite été soumis au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) fin 2019. Ce modèle est nécessaire à la détermination des nuisances dues au bruit routier sur la base des projections de trafic.*

*Puis la pandémie de Covid a mis le dossier en pause quelques mois.*

*Début 2021, l'Office cantonal du génie-civil (OCGC) a informé les communes de la mise en consultation de la nouvelle stratégie vitesse menée par l'OCT et de la réévaluation des variations de trafic annuel moyen (cf. courrier OCGC en annexe). Ces dernières sont utilisées dans les projets d'assainissement du bruit, qui sont donc suspendus s'ils contiennent des mesures d'allègement. Un allègement est une dérogation très ponctuelle à l'obligation d'assainir si les mesures à mettre en œuvre sont considérées comme démesurées et uniquement dans le cas d'un dépassement léger des valeurs d'exposition.*

*En 2019, notre dossier présentait quelques demandes d'allègements basés sur les projections de trafic de l'époque. Aujourd'hui, nous n'avons pas reçu de nouvelles hypothèses de travail sur les projections de trafic. Pour rappel, le plan climat cantonal prévoit une baisse de 40 % du trafic individuel motorisé (TIM) d'ici 2030. En conséquence, les allègements devraient être réduits.*

*Entre-temps, l'arrêté cantonal portant une réduction de la vitesse à 30 km/h sur de nombreux axes primaires et secondaires a été publié puis a fait l'objet de recours. Durant la procédure, il était alors impossible pour notre commune de proposer elle-même des réductions de vitesse sur les axes concernés. Aujourd'hui, l'arrêté a été invalidé par la justice et aucun recours n'a été fondé contre cette décision. La commune peut reprendre la main.*

### **Dossiers liés**

*Les conditions ont donc nettement évolué depuis 2019 et le dossier n'a pas pu être validé sur la forme. Des travaux ont cependant pu être menés, notamment la consolidation de zones 30 km/h (Gros-Chêne, Gustave-Rochette – Charles-Borgeaud, Bossons) et la réfection d'enrobés pour lesquelles nous avons reçu les subventions de l'OCGC prévues par la loi.*

*Certaines études localisées ont également été réalisées en vue de pacifier les quartiers, par exemple une zone 30 km/h à la rue du Vieux-Moulin et une zone 20 km/h à la rue du Comte-Géraud. Les crédits de réalisation seront soumis à votre Conseil. Ces mesures auront pour corollaire une baisse du trafic de transit et une baisse des nuisances sonores dues au bruit routier.*

*De plus, le concours (MEP) finalisé en ce début d'année prévoit la fermeture de la place des Deux-Eglises. Enfin, les études pour la mise en place de la Voie-Verte sur l'avenue des Grandes-Communes sont bien avancées et les travaux devraient débuter en 2027.*

### **Actions à réaliser**

*Le Canton a récemment fait le choix de revoir les études d'assainissement qui n'ont pas abouti afin d'inclure les changements cités plus haut, dans le sens d'émissions de bruit plus faible. À cette fin, l'OCT doit réévaluer les variations de trafic annuelles moyennes selon le plan climat puis revoir et valider les projections de trafic nécessaires à l'étude d'assainissement.*

*A la suite de tout cela, nous pourrions avancer sur une nouvelle étude d'assainissement en intégrant ces changements, proposer des mesures complémentaires et publier des demandes d'allègements. Une validation de la méthodologie retenue par l'OCGC et l'OCT sera préalablement nécessaire.*

*Considérant que le crédit ouvert à ce jour ne saurait répondre aux nouveaux enjeux, il a été décidé de clore ce crédit ouvert depuis plus de 10 ans. En fonction du montant nécessaire, un nouveau crédit sera soumis prochainement à votre Conseil.*

*En parallèle, et afin d'avoir une vision élargie des conditions de la mobilité sur notre commune, le Conseil administratif proposera prochainement à votre Conseil d'entrer en matière sur le financement d'une étude de circulation globale à l'échelle de la commune. Cette étude devra permettre, entre autres, de faire un diagnostic précis sur les conditions de circulation en lien avec les origines et destinations des usagers de nos routes. À cet effet, de nouveaux comptages seront réalisés pour venir compléter et mettre à jour les données déjà acquises.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 16 octobre 2025»*

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 146 du 14 octobre 2025 de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA « Aménagements adaptés aux bébé nageurs »

### **« QUESTION »**

**Concerne :**    ***Aménagements adaptés aux bébé nageurs***

*La piscine d'Onex va être rénovée.*

*Serait-il possible de prévoir, dans le cadre de cette rénovation, des aménagements adaptés aux bébés nageurs, par exemple un bassin avec eau à température plus élevée, une profondeur adaptée et des installations, afin de répondre à la demande croissante des familles ?*

*Philippine Schmidt-Messina*

*Onex, le 22 septembre 2025  
PSM/dm*

### **RÉPONSE**

*Le Conseil administratif remercie Madame la Conseillère municipale pour sa question.*

*Les contraintes techniques actuelles, notamment un système de chauffage commun à l'ensemble des bassins, ne permettent pas d'atteindre les températures requises pour les activités de type « bébés nageurs ».*

*Le projet de rénovation ne prévoit pas la création de nouveaux bassins ni l'installation de systèmes indépendants, afin de garantir une gestion efficiente et maîtriser les coûts.*

*Par ailleurs, une offre adaptée existe à proximité, notamment à la piscine de l'école de la Caroline au Petit-Lancy (bebes-nageurs.ch), ce qui permet de répondre à la demande des familles intéressées.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 17 octobre 2025»*

La 1<sup>ère</sup> Secrétaire :

Le Président :

Marta GIROUD

Thomas BERTOSSA